

ENCOMBRANTS

Mercredi 20 mai 2026

-

Procédure à suivre :

1 - S'inscrire à la Mairie

secretariat.mairie@lamanere.fr

2 - Voir la liste des encombrants autorisés

***3 - Dépôt obligatoire le plus proche sur le bord
de la route principale***

Inscription avant le 13 mai 2026

MERCI DE VOTRE COMPREHENSION